

INFORMATIONS POST AGO

GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE « GAT »

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 octobre 2013, la société GAT publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la tenue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2012 en dehors des délais légaux et convient que ce retard ne lèse pas l'intérêt de la société et des actionnaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2012, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers individuels de l'exercice 2012 et consolidés des exercices 2011 et 2012 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes de l'exercice clos au 31/12/2012 relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Par ailleurs et après avoir pris connaissance des principales conclusions de la mission spéciale, confiée à la demande du Comité d'Audit aux cabinets ECC-MAZARS et CAF-PWC, pour le recensement et l'examen des opérations rentrant dans le cadre de l'article 200 du CSC et réalisées sur la période 2000-2010 par chacune des entités du Groupe GAT avec le Groupe Skandrani/SIGMA, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve les termes et conditions de l'arrangement définitif amiable conclu avec le Groupe Skandrani/SIGMA devant aboutir à l'abandon de toutes les poursuites judiciaires engagées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2012 comme suit :

Résultat net de l'exercice 2012 (déficitaire) : (9.660.383) dinars

Résultats reportés (déficitaire) : (8.323.516) dinars

Solde du compte résultats reportés après affectation (déficitaire) : (17.983.899) dinars

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'année 2012 la somme totale de 20.000 dinars en brut. L'Assemblée Générale décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit des jetons de présence pour l'exercice 2012 la somme totale de 12.500 dinars en brut.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

1. Le bilan après affectation du résultat :

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2012	2011
Actifs incorporels	4 681 637	3 743 495	938 142	536 096
Actifs corporels d'exploitation	10 635 712	6 878 858	3 756 854	3 065 942
Placements	207 497 577	14 936 865	192 560 712	151 623 629
Part des réassureurs dans les provisions techniques	60 993 486		60 993 486	59 888 609
Créances	102 837 292	16 386 622	86 450 670	91 917 258
Autres éléments d'actif	12 725 272	326 249	12 399 023	18 780 230
TOTAL ACTIF	399 370 976	42 272 089	357 098 887	325 811 764

*
*
*
*

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2012	2011
Capitaux propres		
Capital Social	35 000 000	35 000 000
Réserves Légales	727 904	727 904
Réserves Facultatives	1 371 533	1 371 533
Réserves de Garantie	37 685	37 685
Réserves pour Réévaluation Libre	5 088 955	5 088 955
Réserves Spéciale de Réévaluation Légale	345	345
Primes d'émission	2 800 000	2 800 000
Fonds Social	166 063	131 267
Résultat reporté	-17 983 899	-8 323 516
Total capitaux propres après affectation	27 208 586	36 834 172
Passif		
Autres Passif financiers		
Provisions pour risques et charges	9 221	11 762
Provisions techniques brutes	1 382 086	1 288 718
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	252 974 285	218 557 948
Autres dettes	60 169 854	55 809 231
Autres passifs	11 566 812	8 970 188
	3 788 043	4 339 745
Total passif	329 890 301	288 977 592
Total des capitaux propres et du passifs	357 098 887	325 811 764

*
*
*
*
*
*

* Montants Retraités pour les besoins de comparabilité

1. L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital	Réserve légale	Primes d'émission	Réserves facultatives	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvest exonéré disponible	Réserve pour réinvest exonéré indisponible	Réserve à régime spécial	Réserve à régime spécial devenue disponible	Réserve de garantie	Réserve pour Fond sociale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total
Soldes au 31/12/2011 Après affectation (Retraité pour le besoin de comparabilité)	35 000 000	727 904	2 800 000	1 371 533	5 089 300	0	0	0	0	37 685	131 267	-5 139 874	0	-3 183 642	36 834 172
Résultats de l'exercice 2012													-9 660 383		-9 660 383
Réserve pour fond social											34 796				34 796
Modification comptable															0
Soldes au 31/12/2012 Avant affectation,	35 000 000	727 904	2 800 000	1 371 533	5 089 300	0	0	0	0	37 685	166 063	-5 139 874	-9 660 383	-3 183 642	27 208 586
Affectation des résultats suivant projet de décision de l'AGO du 22/10/2013												-9 660 383	9 660 383		0
Dividendes distribués													0		0
Soldes au 31/12/2012 Après affectation	35 000 000	727 904	2 800 000	1 371 533	5 089 300	0	0	0	0	37 685	166 063	-14 800 257	0	-3 183 642	27 208 586

INFORMATIONS POST AGE

GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE « GAT »

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 octobre 2013, la société GAT publie ci-dessous les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide le changement de la dénomination sociale de la société « GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE GAT » en « GAT ASSURANCES » (en arabe: "GAT تأمينات") et par suite, autorise les modifications corrélatives des statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la notice d'augmentation de capital de la société telle que publiée par le CMF, constate que les souscriptions ont été effectivement clôturées le 17/09/2013 et que le quart de l'augmentation de capital, soit 2,5 millions de dinars et l'intégralité de la prime d'émission, soit 10 millions de dinars ont été libérés conformément à la décision de l'AGE du 18/03/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital décidée par l'AGE du 18/03/2013, d'en constater la réalisation définitive et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

La Direction Générale de la société est autorisée à procéder aux formalités requises par la loi pour réaliser le transfert des contrats assurances-vie, avec leurs droits et obligations à sa filiale GAT VIE (ex-AMINA), et ce, à un prix qui tient compte du coût historique comptable.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés